



Denier de l'Église : La campagne 2024 est lancée !



Le 5 mars, l'économat diocésain avait invité les prêtres et les membres des conseils économiques des paroisses et doyennés pour le lancement de la campagne du Denier 2024. L'occasion de dresser un bilan 2023 encourageant, de rappeler les enjeux de cette collecte et de présenter les axes de cette nouvelle campagne. Le point avec Alexis Join-Lambert, l'économie diocésain.

Une collecte record en 2023

« Le bilan de la campagne du denier 2023 est encourageante à tous les points de vue puisque nous progressons en collecte, en nombre de donateurs et en don moyen », dresse l'économie diocésain. Avec 1.189.000€ collectés en 2023, le diocèse enregistre sa meilleure collecte depuis 2010. C'est 120.000€ de plus qu'en 2022, soit une hausse de 11,3%. « C'est important d'autant qu'on avait perdu 40% de donateurs en 2021 », souligne Alexis Join-Lambert.

En 2023, 3.966 donateurs ont été recensés, c'est 8,9% et 325 donateurs de plus qu'en 2022. Et le don moyen est également en progression, s'établissant à 299,70€ en 2023, soit 2,2% de plus qu'en 2022. « Depuis 2019, le don moyen ne fait qu'augmenter, ça compense la perte de donateurs », analyse l'économie.

La campagne 2023 révèle une montée en puissance des dons en ligne et des prélèvements, qui reste toutefois toujours en retrait par rapport aux paiements par chèque bancaire ou postal. Une nouvelle page de don va être mise en ligne offrant la possibilité de choisir l'affectation de son don : Denier de l'Église, Quêtes, Chantiers diocésains, prêtres, legs, etc.

L'effondrement des legs en 2023

Le diocèse ne vit que de dons. Le Denier de l'Église en est la principale ressource. Elle sert à financer les formations, salaires et traitements des prêtres, séminaristes, salariés et bénévoles. « L'objectif serait de couvrir les frais de fonctionnement, nous en sommes à 74%, il manque 416.000€ », chiffre l'économie qui rappelle que le diocèse, en redressement depuis 2015, ne créé pas d'emplois.

Les legs permettent d'équilibrer le budget diocésain mais ils se sont effondrés en 2023. « Nous avions en moyenne 1 million d'euros de legs en 2020, 2021 et 2022. En 2023, nous avons eu 150.000€ de legs. C'est une perte immense », alerte Alexis Join-Lambert. D'autant que les legs servent à financer les travaux diocésains et ils sont importants pour adapter à la transition énergétique des bâtiments séculaires comme la maison diocésaine ou l'abbaye de Bassac.

Autre source d'inquiétude, le prix de l'énergie qui va tripler en 2024. « On sait qu'on va perdre 1 million d'euros de fonctionnement », estime l'économie qui compte sur la mobilisation des paroisses pour dynamiser la collecte du Denier et limiter l'impact de la hausse énergétique. « Les actions en paroisses sont le plus efficaces pour relayer un appel aux dons. Beaucoup de gens viennent à la messe le dimanche, il y a peu d'associations qui ont cette proximité », souligne Alexis Join-Lambert.

« Vous faites tous vivre l'Église »

Comme les années précédentes, le diocèse d'Angoulême, associé avec les diocèses de la province ecclésiastique, a fait appel à l'agence de communication Emergence, pour la campagne du Denier 2024. De nombreux outils sont mis à la disposition des paroisses (affiche, flyer, courrier, mail...) pour les aider dans leur communication, sans oublier toute l'équipe diocésaine, prête à se déplacer pour un accompagnement de proximité.

« Vous faites tous vivre l'Église », rappelle le slogan 2024. D'après l'étude de La Croix sur les catholiques en France établie le 12 janvier 2019, 96% des catholiques engagés fréquentent une paroisse mais ils sont seulement 32% des pratiquants à donner au Denier. « C'est un paroissien sur trois. Les futurs donateurs sont déjà dans nos paroisses », entrevoit Alexis Join-Lambert.

L'économie diocésain met à disposition les tableaux d'analyse qui décortiquent par doyenné, par paroisse, par église, par donateurs, par dons... la campagne du denier 2023 dans le but d'aider les laïcs dans l'élaboration de campagnes d'animations en paroisse. « Ça passe par des laïcs mais c'est le prêtre le plus légitime à demander des dons. Pour 48 % des Français, le prêtre représente l'Église », rappelle l'économie.

Tout au long de l'année, la campagne du Denier sera déclinée sous différentes formes, sur différents supports. « Si le bilan 2023 est encourageant, sur tout le reste, il n'y a aucun motif de réjouissances, c'est plutôt même inquiétant », pose Alexis Join-Lambert.

Le Denier est un don déductible des impôts. Il est possible de donner :

Par chèque ou en espèces :

- A l'ordre : Association diocésaine d'Angoulême (Denier)
- À l'adresse : Service Denier, 226 route de Bordeaux, 16000 Angoulême

Par CB

- Sur le site : donnonsaudenier-charente.fr

Par prélèvement

- Télécharger le bon de soutien, imprimer et renseigner
- À l'adresse : Service Denier, 226 rue de Bordeaux, 16000 Angoulême

©2026 - Diocèse d'Angoulême - 04/02/2026 -
<https://charente.catholique.fr/actualites/denier-de-leglise-la-campagne-2024-est-lancee/>